



## Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées à l'Assemblée de la Santé pour adoption

<b>Décision :</b> Renforcement des services de santé intégrés centrés sur la personne
<b>A. Lien avec le budget programme approuvé pour 2024-2025</b>
<b>1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 au titre duquel/desquels ce projet de décision serait appliqué s'il était adopté :</b> 1.1.1. Des pays en mesure de fournir des services de santé de qualité, centrés sur la personne et fondés sur des stratégies axées sur les soins de santé primaires et sur un ensemble complet de services essentiels 1.1.2. Des pays en mesure de renforcer leur système de santé pour accroître la couverture de services spécifiques à certaines affections ou maladies 2.3.3. Maintien et renforcement des services et systèmes de santé essentiels dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité
<b>2. En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 ?</b> Sans objet
<b>3. Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2024-2025 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025 :</b> Sans objet
<b>4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :</b> Six ans
<b>B. Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat</b>
<b>1. Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD :</b> 0 Cette décision appelle à continuer à rendre compte, jusqu'en 2030, des activités de l'OMS visant à renforcer les services de santé intégrés centrés sur la personne, dans le cadre des rapports biennaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution WHA72.2 (2019) relative aux soins de santé primaires. Voir à l'annexe 9 du document WHA72/2019/REC/1 les incidences financières et administratives que cette résolution aura pour le Secrétariat.
<b>2.a Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :</b> Sans objet
<b>2.b Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :</b> Sans objet

<b>3.</b>	<b>Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2026-2027, en millions USD :</b> Sans objet
<b>4.</b>	<b>Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD :</b> Sans objet
<b>5.</b>	<b>Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD :</b> – <b>Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet – <b>Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet – <b>Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet

= = =